

Thèses Electroniques

Pour la mise en valeur de la production scientifique de l'Université et dans le cadre de sa politique de conservation et de préservation, la BU réceptacle de la production scientifique de l'université d'Alger, s'est engagée dans un programme d'Archivage et de Diffusion Electronique des thèses soutenues devant les Facultés de l'Université d'Alger.

La réglementation en vigueur à l'Université d'Alger impose à Chaque Etudiant (Doctorant ou 1^{ère}.Post-Graduation : Magister, D.P.G.S,) le dépôt avant soutenance d'une copie de sa thèse sous forme d'un document numérique prêt à être archivé et diffusé électroniquement par la Bibliothèque Centrale de l'Université. (Les thèses anciennes, font partie du programme de Numérisation ([Voir Djazairiate](#)).

Cette politique d'Archivage et de Diffusion s'inscrit dans la perspective d'une politique nationale qui vise à assurer la consultation des documents via les catalogues collectifs des bibliothèques qui sont en train de se former.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux droits d'auteurs, les travaux n'ayant pas reçu l'autorisation des concernés ne sont disponibles qu'en consultation interne et sur support papier.

[Consultez le catalogue des thèses numériques.](#)

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, les Documents mis en ligne par les services de la Bibliothèque ne lui confèrent aucun droit de propriété littéraires et artistique sur les œuvres ainsi reproduites. Toute utilisation ou reproduction des documents, reste soumise à une autorisation de l'auteur. [De ce fait et Conformément à l'article 27 du règlement intérieur de la B.U.](#)

,
les lecteurs sont informés que toute infraction de leur part à la législation sur la propriété littéraire et artistique engage leur seule responsabilité

